

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT 328-2025 CONCERNANT LA VENTE SUR LES SITES MUNICIPAUX

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

**QUE** le Conseil a adopté le règlement 328-2025, intitulé « Règlement concernant la vente sur les sites municipaux », lors de la séance du 7 avril 2025, tenue à l'édifice municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 10 avril 2025.



Lise Caron  
Directrice générale greffière-trésorière adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement 328-2025 conformément à la loi ce 10 avril 2025.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Lise Caron  
Directrice générale greffière-trésorière adjointe